

Rapport de la Commission technique

Postulat de M. Pierre-Alain Bringolf intitulé « Déchets plastiques : une fatalité ? Œuvrons pour que Gland devienne une commune éco-exemplaire ! »

Gland, le 2 février 2021

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission technique chargée d'étudier la réponse de la municipalité au postulat de Monsieur Pierre-Alain Bringolf, composée de :

Labouchère Guillaume	PLR, 1 ^{er} membre et rapporteur
Bill Fabienne	GdG
Sicuranza Dario	GdG
Duella Nikhil	Ps-Les Verts-POP
Clerc Yves	UDC

s'est réunie le 6 janvier 2021 à 19h00, en présence de Madame la Municipale Jeannette Weber.

Remerciements

Les membres de la Commission remercient Madame Weber pour sa disponibilité et les réponses apportées à leurs questions.

Préambule

Le postulat aborde le problème des déchets plastiques dans leur ensemble et plus particulièrement celui des microplastiques dont une grande partie se retrouve dans la nature et les cours d'eau par ruissellement.

La réponse de la municipalité restreint sa réponse aux réalisations et évolutions récentes dans le domaine du littering, mais ne traite pas des questions liées au ruissellement et microplastiques.

Exposé

La commission s'est d'abord penchée sur la réponse de la municipalité.

La qualité de l'information fournie sur le sujet abordé est étoffée et appréciée. La Municipalité est active dans le cadre de cette problématique et continuera à sensibiliser le plus grand nombre possible au travers d'actions ponctuelles.

Au niveau cantonal, la direction générale de l'environnement (DGE) vaudoise édicte les lois et règles générales. Il n'y actuellement pas de discussion en cours avec la municipalité sur le sujet des plastiques.

Au niveau de la commune, le règlement de police communal est en cours de modification ; la municipalité souhaiterait renforcer certains points sur les manifestations en interdisant les plastiques à usages uniques.

Différents sujets sont abordés avec la municipalité :

Poubelles et cendriers portables

La commune poursuit l'installation de poubelles sur le domaine public et souhaite continuer à distribuer des cendriers portables pour les fumeurs.

Filtres dans les bouches d'égout

En dehors de la sensibilisation des usagers de la route, notamment par la pose de signalisations à côté des bouches d'égout, aucune installation de filtre en particulier n'est prévue en raison des questions de durabilité et d'efficacité. Un système de « chaussette » en géotextile coûterait environ CHF 450,000 pour Gland (224,000 m² de réseau routier au total et une chaussette coûte CHF 600/300 m²). Le réseau communal comporte 1,400 grilles ; un système filtrant sous chaque grille coûterait CHF 10,000 pour chacune d'elle.

La municipalité rappelle que les grilles de collecte des eaux de chaussées sont équipées d'exutoires permettant de retenir les pollutions tels que les huiles et matériaux lourds, le reste étant évacué par les eaux « claires » considérées comme peu polluées à défaut d'être propres.

Information à la population sur les déchets ramassés

En dehors de certaines données fournies par la déchèterie, une démarche visant à quantifier le volume de déchets plastiques ramassés par la voirie complexifierait trop la démarche (double tri, beaucoup de petits déchets, etc.). Au niveau de la déchèterie, la majorité du plastique est brûlée. La mise en place d'un système d'évacuation dédié dans des centres spécifiques est encore trop onéreuse et éloignée (Allemagne). Dans le cadre de la nouvelle déchèterie, les plastiques mous ne seront plus récupérés, seuls les flacons le seront.

La question d'une usine d'incinération des plastiques est abordée, mais dépasse rapidement le cadre de ce postulat. Il est néanmoins intéressant de le garder à l'esprit comme possibilité d'action régionale.

L'administration

La municipalité confirme l'utilisation générale de carafes et verres non plastiques au sein de l'administration. La commission suggère d'ailleurs de ne plus fournir de bouteilles d'eau en PET lors du conseil communal.

Les mesures et incitations

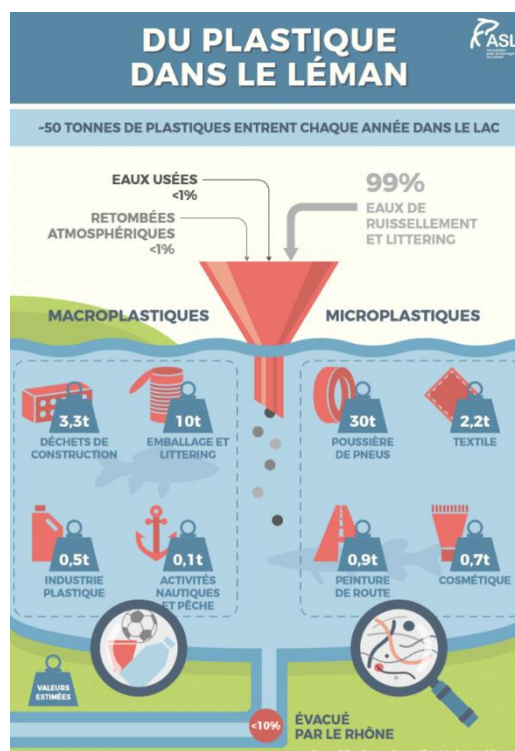
La municipalité souhaite inciter les commerces locaux à utiliser le moins de plastique possible et opère un suivi sur la durée. Elle n'a pas initié de démarche particulière envers les grandes enseignes, ses moyens étant limités et considérant que le consommateur doit également soulever le problème.

Les « Repair » Cafés sont organisés ponctuellement et la question d'une permanence sera posée à la construction de la nouvelle déchèterie.

Dans un second temps, la commission relève le fait que la réponse de la municipalité se cantonne au littering sans aborder la question plus large des microplastiques alors même que la municipalité avait été informée lors de la séance du conseil communal en 2019 de l'importance du sujet et de l'opportunité de faire un état des lieux (voir PV du conseil communal du 7 novembre 2019).

Pour rappel, l'Association de sauvegarde du Léman (ASL), a fait une étude en décembre 2018 qui explique la problématique du plastique et de microplastiques qui se retrouvent dans le Léman. On peut constater que le sujet est extrêmement large et souvent ignoré. Sur les 50 tonnes de microplastiques qui se retrouvent dans le Léman chaque année, 30 tonnes proviennent uniquement de poussières de pneus contre 10 tonnes des emballages et littering.

Source : Graphique: J. Boucher et al. (in press) Trends in Analytical Chemistry
Rapport ASL: <https://asleman.org/wp-content/uploads/2019/03/110.pdf>



Il est décevant de constater que la problématique du ruissellement et de la filtration des eaux de surface ne soit même pas abordée.

Néanmoins, la commission a soulevé les questions suivantes :

Eaux « claires »

Les eaux claires et usées sont normalement séparées à l'aide de chambres doubles. Les eaux usées allant à la step et les eaux claires allant directement dans les cours d'eau qui se déversent dans le lac. La problématique des microplastiques étant relativement nouvelles, la commission a demandé si la question de la filtration de ces eaux de surface sera prise en compte dans le cadre de la future step. La municipalité informe que la loi de la protection des eaux impose la séparation (les eaux claires ne seront pas acheminées à la step) et préconise l'infiltration.

Concernant les chambres doubles, le budget annuel alloué à leur maintenance se monte à CHF 24,000 (compte 460.3144.00 entretien du réseau d'égouts). Un montant de CHF 50,000 est dévolu à l'entretien selon le plan général d'évacuation des eaux (PGEE). La municipalité estime à environ CHF 50,000 les dépenses effectuées ces 2 dernières années. Cela peut paraître dérisoire au regard des problèmes rencontrés (panneaux de séparations défectueux, chambres vétustes, débordements réguliers lors de pluies intenses, etc.). Les faux branchements inhérents à une ville comme la nôtre requièrent aussi un travail de recherche permanent.

Il est à noter qu'en cas de forte pluie, les eaux se mélangent et des pollutions ponctuelles sont constatées.

Vœux

La Commission émet les vœux suivants :

- Supprimer la distribution de bouteilles en PET lors des conseils communaux
- Intégrer la notion de microplastiques à ses réflexions
- Renseigner le conseil sur les démarches accomplies et en cours dans son rapport de gestion
- Améliorer la détection des faux-branchements et l'entretien des chambres doubles

Conclusions

La commission souligne les efforts fournis par la municipalité sur l'utilisation réduite du plastique et de la mise en place d'incitations. Néanmoins, comme démontré dans ce rapport, l'essentiel du problème, à savoir les microplastiques, n'est pas adressé.

Après cet état des lieux, la commission est d'avis que des postulats et motions plus spécifiques (ruissellement, infiltration des eaux de pluies, chambres doubles, dépenses liées à la gestion du réseau d'eau, collecte du plastique mou, etc.) sont un moyen de faire avancer le sujet des microplastiques.

Au vu de ce qui précède, la commission technique chargée d'étudier la réponse de la Municipalité au présent postulat, recommande, à l'unanimité de ses membres, de refuser la réponse de la Municipalité.

Signatures des membres de la Commission

Guillaume Labouchère, 1 ^{er} membre et rapporteur
Bill Fabienne
Sicuranza Dario
Duella Nikhil
Clerc Yves